

## Grèce

### Place du tourisme dans l'économie

Le tourisme est un secteur économique important en Grèce. Sa contribution directe à l'économie grecque a été de 8.5 milliards EUR en 2013, soit 5.3 % du PIB. Le tourisme est également une source importante d'emploi, puisqu'il emploie directement quelque 320 000 personnes, représentant 9.1 % de l'emploi total.

Environ 22 millions de touristes internationaux ont visité la Grèce en 2014, générant des recettes de 13.4 milliards EUR, en augmentation de 10.2 % par rapport à 2013. Les touristes de l'Union européenne ont représenté la hausse la plus forte (+ 25.9 % pour les arrivées et + 14.8 % pour les recettes) tandis que celle enregistrée pour d'autres pays a perduré, mais de manière plus limitée (+ 4.8 % pour les arrivées et + 5.2% pour les recettes). Les dépenses totales des résidents de l'UE se sont élevées à 8.2 milliards EUR et les dépenses des visiteurs venus d'autres régions se sont montées à 4.8 milliards.

En 2014, la Grèce a enregistré l'arrivée de 3 858 bateaux de croisière amenant 2.4 millions de visiteurs. Le nombre de bateaux a baissé par rapport à 2013, mais le nombre de visiteurs a légèrement progressé. Les dépenses globales dans ce secteur se sont élevées à 457 millions EUR, soit un fléchissement de 14.5 % par rapport à 2013.

### Gouvernance et financement du tourisme

À la suite de la publication d'un décret présidentiel en 2014, le ministère du Tourisme de l'époque a été intégré à un ministère plus large de l'Économie, de l'Infrastructure, de la Navigation et du Tourisme (le « ministère »). La fusion des secteurs productifs de l'économie grecque en un seul ministère avait pour but d'améliorer la coordination des politiques applicables au niveau horizontal.

Le ministère élabore la politique du tourisme du pays, met en œuvre les réformes législatives, se charge de la planification du tourisme et coordonne les activités avec d'autres ministères pour stimuler l'investissement et améliorer la qualité et la compétitivité du produit touristique grec. Il est également responsable de la représentation à l'étranger et de l'harmonisation de la législation grecque avec celle de l'Union européenne.

Plusieurs directions différentes sont responsables des diverses fonctions du département du Tourisme au sein du ministère. De plus, un service spécial chargé de la coordination et de l'exécution rend compte directement au secrétaire général de la Politique du tourisme et du développement. Ce service apporte son appui aux interventions qui découlent de la planification stratégique globale du tourisme établie par le ministère et de sa coopération avec les organismes de tourisme placés sous son contrôle et avec les entités représentant le secteur du tourisme. En particulier, le service participe à des actions du ministère dans le cadre des programmes opérationnels du Cadre de référence stratégique national.

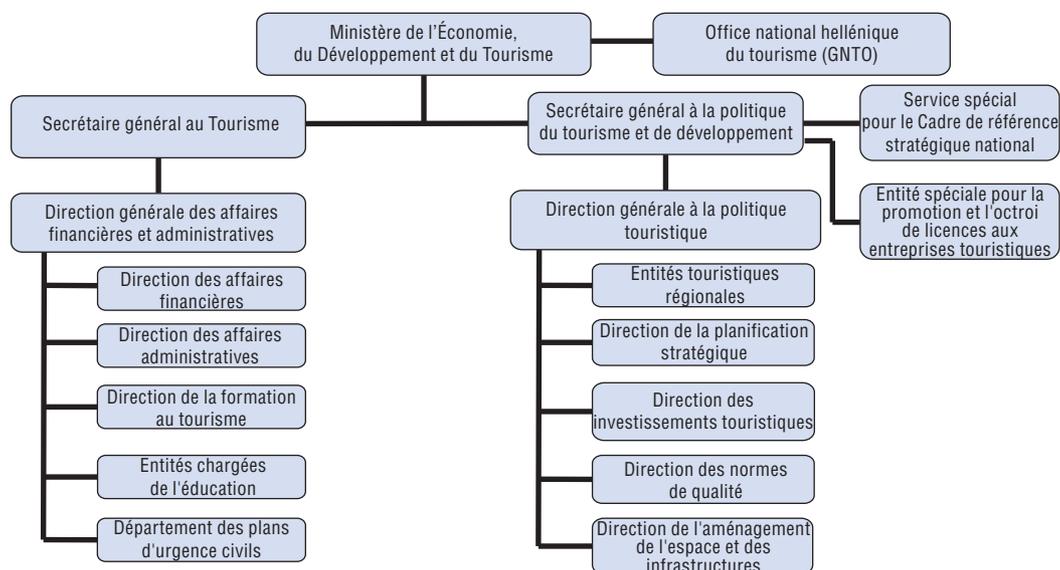
L'Office national hellénique du tourisme (GNTO) est une entité publique placée sous le contrôle du ministère. Sa mission est d'organiser, de développer et de promouvoir le tourisme grec dans le pays et à l'étranger. Le GNTO dispose de 15 bureaux à l'étranger. En vertu du décret présidentiel 112/2014, les fonctions de concession de licences et de contrôle du GNTO ont été transférées au ministère. Les bureaux régionaux sont chargés d'octroyer des licences aux entreprises de tourisme et de les inspecter, de contrôler leur qualité, d'assurer le suivi de leur classement officiel et de leur imposer des sanctions administratives.

Au niveau local, les autorités (régions et communes) élaborent et mettent en œuvre des programmes et des activités pour le développement et la promotion du tourisme dans leurs domaines. Toutefois, les autorités publiques ont toutes l'obligation d'obtenir l'approbation préalable de leurs activités promotionnelles par le GNTO, afin d'harmoniser leurs campagnes avec la stratégie globale de promotion du tourisme du pays.

En 2013, différents types d'organismes d'éducation et de formation au tourisme, auparavant gérés par l'Organisme d'éducation et de formation au tourisme (OTEK), ont été transférés au ministère en tant qu'entités régionales chargées du tourisme.

La Chambre hellénique des hôtels est une entité publique placée sous le contrôle du ministère, dont les membres sont des hôtels situés en Grèce. Depuis janvier 2015, elle est l'autorité chargée du classement officiel des hôtels, des chambres et des appartements mis en location.

### Grèce : organigramme des organismes de tourisme



Source : OCDE, d'après le ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme, 2016.

En 2014, le budget consacré au tourisme par le ministère s'est élevé à 74 millions EUR, dont 27 millions EUR correspondaient au budget ordinaire et 47 millions EUR couvraient le programme d'investissement public (32 millions EUR cofinancés par l'Union européenne et 15 millions financés au niveau national). En 2014, le budget de la GNTO s'est monté à 11.3 millions EUR, principalement affectés aux activités de promotion du tourisme.

## Politiques et programmes liés au tourisme

D'après le Plan stratégique national pour le tourisme 2014-20, les principaux objectifs à moyen terme de la politique nationale du tourisme sont :

- enrichir le produit touristique national et promouvoir de plus en plus le tourisme thématique ;
- valoriser les ressources culturelles, archéologiques et naturelles ;
- simplifier encore les procédures obligatoires d'autorisation afin de créer un environnement propice aux investissements dans le tourisme ;
- améliorer les infrastructures dédiées à chaque moyen et réseau de transport lié au tourisme, en mettant l'accent sur la multi modalité et l'intermodalité ;
- faire des services fournis par les entreprises touristiques l'un de leurs principaux atouts (personnel au niveau d'études élevé, employeurs et salariés spécialisés d'un point de vue sectoriel ou spatial) ;
- améliorer la qualité des services d'hébergement touristique en modernisant ou en supprimant les installations anciennes ;
- incorporer de nouvelles technologies et de nouveaux concepts aux modèles économiques des entreprises touristiques ;
- encourager des synergies entre entrepreneurs du secteur touristique, en privilégiant la création de pôles touristiques axés sur la demande du marché afin d'offrir un produit touristique plus souple.

Les principales actions permettant de réaliser ces objectifs sont les suivantes :

- proposer des mesures incitant à réaliser de nouveaux types d'investissements et lancer de nouveaux produits touristiques (tourisme médical, agrotourisme, tourisme viticole, tourisme religieux, tourisme maritime, copropriétés hôtelières, auberges de jeunesse, résidences de tourisme composées de villas, zones de développement intégré du tourisme, complexes touristiques). Dans certains cas, ces actions ont pu s'appuyer sur la législation pour définir ces produits, par exemple sur une loi de 2014 définissant les critères relatifs à l'agrotourisme, afin que les investissements adéquats puissent recevoir le soutien nécessaire ;
- encourager la recherche, le développement technologique et l'innovation dans les entreprises touristiques en favorisant la coopération avec les universités, en créant et en encourageant la spécialisation ;
- créer une plate-forme en ligne qui fournisse aux entrepreneurs les informations nécessaires pour créer leur entreprise (motivation, financement, cadre juridique, documents de recherche), qui utilise les médias sociaux pour mettre en contact les gens, les idées, les sociétés, les universités et les organisations, et qui favorise des partenariats créatifs et des possibilités d'investissement ([www.startupgreece.gov.gr](http://www.startupgreece.gov.gr), [www.startupper.gr](http://www.startupper.gr)) ;
- promouvoir des programmes de gestion de l'énergie et l'utilisation de sources d'énergie de substitution par les entreprises du secteur de l'hébergement, ainsi que des programmes de gestion des eaux usées dans les destinations touristiques ;
- mettre en place des programmes sociaux et des programmes de formation pour remédier aux problèmes de saisonnalité et de compétences insuffisantes ;
- conclure des accords pour exploiter des vols directs entre la Grèce et d'autres destinations ;

- faciliter la délivrance des visas, avec notamment un programme pilote permettant aux touristes turcs de visiter sept îles grecques de la mer Égée.

Parmi ces actions, beaucoup, et d'autres encore, ont été appuyées par des lois ou réglementations modifiées ou nouvelles.

**Programmes visant à remédier au problème de la saisonnalité et des besoins de formation en Grèce**

En 2013-14, la Grèce a mis en place un programme de « Tourisme pour tous » pour les périodes de faible demande touristique. Ce programme a permis d'aider financièrement des entreprises d'hébergement touristique à proposer des vacances à moindre coût aux catégories de la population disposant d'un faible revenu. Le programme a rencontré un vif succès auprès des touristes bénéficiaires et des entreprises participantes. Il a permis de promouvoir le tourisme interne et s'est traduit par un accroissement des taux d'occupation et par le prolongement de la saison touristique, ce qui a eu pour effet d'améliorer l'emploi et d'accroître les liquidités du secteur.

Le programme 2014-15 a été mis en œuvre par le ministère pour la formation des salariés et des chômeurs saisonniers du secteur touristique grec. Il était financé par le mécanisme du Cadre de référence stratégique national et s'articulait avec les stratégies de l'Union européenne en matière d'emploi, de formation professionnelle et de ressources humaines. Le but était d'aider les personnes non qualifiées, dont certaines avaient déjà travaillé dans le tourisme, à recevoir une formation adéquate leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir plus compétitives sur le marché du travail.

## Profil statistique

Tableau 1. Grèce : tourisme interne, récepteur et émetteur

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>FLUX TOURISTIQUE, MILLIERS</b>					
<b>Tourisme interne</b>					
Total des voyages du tourisme interne	..	..	..	..	..
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	10 085	8 177	6 257	4 615	5 340
Visiteurs de la journée (excursionnistes)	..	..	..	..	..
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement	64 681	64 500	45 246	47 955	53 212
Hôtels et établissements assimilés	6 895	7 707	4 596	4 491	5 487
Établissements spécialisés	418	628	956	537	609
Autres établissements collectifs	841	1 169	571	356	833
Hébergements privés	56 527	54 996	39 123	42 571	46 282
<b>Tourisme récepteur</b>					
Total des arrivées internationales	15 007	16 427	15 518	17 920	22 033
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	..	..	..	..	..
Visiteurs de la journée (excursionnistes)	..	..	..	..	..
Principaux marchés					
Allemagne	2 039	2 240	2 109	2 268	2 459
Royaume-Uni	1 802	1 758	1 921	1 846	2 090
Bulgarie	664	686	599	692	1 535
France	868	1 149	977	1 152	1 463
Fédération de Russie	451	739	875	1 353	1 250
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement	140 176	150 978	140 919	160 251	184 789
Hôtels et établissements assimilés	..	..	..	..	..
Établissements spécialisés	..	..	..	..	..
Autres établissements collectifs	..	..	..	..	..
Hébergements privés	..	..	..	..	..
<b>Tourisme émetteur</b>					
Total des départs internationaux	3 799	4 942	4 681	4 594	5 802
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	..	..	..	..	..
Visiteurs de la journée (excursionnistes)	..	..	..	..	..
Principales destinations					
Allemagne	354	458	417	357	469
Italie	352	325	286	310	292
Royaume-Uni	231	241	276	213	271
Autriche	123	143	98	98	142
France	159	179	160	150	130
<b>RECETTES ET DÉPENSES DE TOURISME, MILLIONS EUR</b>					
<b>Tourisme récepteur</b>					
Total des recettes internationales	..	11 311	11 218	..	..
Recettes liées aux voyages internationaux	9 611	10 505	10 442	12 152	13 393
Recettes liées au transport international de passagers	..	806	776	..	..
<b>Tourisme émetteur</b>					
Total des dépenses internationales	..	2 323	1 885	..	..
Dépenses liées aux voyages internationaux	2 156	2 267	1 844	1 835	2 076
Dépenses liées au transport international de passagers	..	56	41	..	..

.. Non disponible ; | Rupture de série

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353125>

Tableau 2. Grèce : entreprises et emploi dans le tourisme

	Nombre d'établissements	Nombres de personnes employées				
	2014	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Total</b>	..	..	..	..	..	..
<b>Industries touristiques</b>	<b>44 549</b>	<b>325 816</b>	<b>311 067</b>	<b>286 392</b>	<b>274 131</b>	<b>320 003</b>
Service d'hébergement pour les visiteurs	39 747	63 628	64 994	66 741	60 639	75 931
Hôtels et établissements assimilés	39 747	58 180	59 715	59 281	54 333	69 617
Industrie de services de restauration et de consommation de boissons	..	244 629	230 644	205 235	198 122	220 539
Transport de voyageurs	..	..	..	..	..	..
Transport aérien de voyageurs	..	..	..	..	..	..
Transport par chemin de fer de voyageurs	..	..	..	..	..	..
Transport routier de voyageurs	1 897	..	..	..	..	..
Transport par eau de voyageurs	..	..	..	..	..	..
Services liés au transport de voyageurs	..	..	..	..	..	..
Location d'équipement de transport	..	3 574	3 194	2 496	2 083	2 205
Industrie des agences de voyages et des autres services de réservation	2 876	13 985	12 235	11 920	13 287	21 328
Industrie des activités culturelles	..	..	..	..	..	..
Industrie des activités sportives et de loisirs	..	..	..	..	..	..
Commerce de détail de produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré	..	..	..	..	..	..
Autres industries caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré	29	..	..	..	..	..
<b>Autres industries</b>	..	..	..	..	..	..

.. Non disponible

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353131>



Extrait de :  
**OECD Tourism Trends and Policies 2016**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/tour-2016-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Grèce », dans *OECD Tourism Trends and Policies 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/tour-2016-19-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).